

DEPARTEMENT

HERAULT

Date : 25-03-2025

Numéro : 2025-25-03/07

DE LA COMMUNE de SAINT-JUST
34400

- **PRECISE que le conseil municipal sera informé régulièrement des mouvements de crédits effectués en application de cette autorisation.**
- **DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

**Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le maire,
Yves QUESADA**

